

Prestations 2025

Contenu

Prestations 2025	1
Nos prestations.....	1
Services de consultation	1
Job Coaching.....	2
Centres de formation et de rencontre, CFR	2
Cours 2	
Groupes créatifs	3
Frais d'accompagnement.....	3
Aide financière	3
Clin d'œil.....	3
VoiceNet.....	4
Kiosque électronique – journaux quotidiens et hebdomadaires	4
Défense des intérêts	4
Engagez-vous pour les personnes aveugles et malvoyantes	4
Les prestations de nos sections	4
Activités de rencontre	4
Les prestations de tiers.....	5
Service de consultation en informatique	5
Ecole de la pomme (www.ecoledelapomme.ch)	5
Service de renseignements téléphoniques gratuits 1145	5
Pour tout renseignement.....	6

Nos prestations

Services de consultation

Les services de consultation de la fsa aident les personnes (aveugles et malvoyantes) concernées à surmonter les difficultés rencontrées dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Des spécialistes en réadaptation et assistants sociaux aident à procéder aux nécessaires adaptations dans les divers domaines de la vie quotidienne, afin que les personnes

concernées retrouvent leur autonomie, la confiance en leurs propres forces et en leurs possibilités.

Job Coaching

La fsa propose la prestation Job Coaching dans une grande partie de la Suisse alémanique et de la Suisse romande. Celui-ci s'adresse aux personnes ayant des limitations visuelles, âgées de 18 à 62 ans.

Un coach personnel les accompagne lorsqu'il s'agit d'adapter leur poste de travail actuel (maintien du poste, y compris conseil à l'employeur), lorsqu'il s'agit de se réorienter après la perte de leur emploi actuel et de trouver un nouveau poste, ou encore lorsqu'il s'agit d'entrer dans le monde du travail. Le coaching se fait d'une part en étroite collaboration avec les services de consultation de la fsa (ou d'autres associations / institutions), et d'autre part souvent en collaboration avec les offices AI ou les ORP.

Centres de formation et de rencontre, CFR

Les cinq centres de formation et de rencontre de la fsa constituent des points de ralliement pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Les participants peuvent s'occuper de manière autonome dans le centre ou participer à l'un des divers ateliers pour se développer tant au plan personnel que créatif.

Lors d'excursions ou de manifestations culturelles et sociales, les personnes concernées nouent de nouveaux rapports et échangent leurs expériences avec d'autres personnes aveugles et malvoyantes.

Cours

L'offre de cours de haute qualité de la fsa propose plus qu'une formation au sens strict du terme: elle aide les personnes aveugles et malvoyantes à favoriser et à renforcer leur autonomie en permettant aux participants d'utiliser des technologies utiles dans leur vie quotidienne, d'organiser leur temps libre activement et de rester à niveau dans l'exercice d'une activité professionnelle. Les formateurs sont sensibilisés aux problèmes de la cécité et dispensent des cours adaptés et de haute qualité. Les échanges entre les participants sont également très précieux. Il existe des offres de cours régionales et nationales.

Groupes créatifs

Les groupes créatifs donnent aux participants la possibilité de réaliser des activités manuelles, de s'occuper de manière créative, de découvrir ou de développer leurs talents, de récupérer des capacités semblant perdues. Les multiples activités sont adaptées aux intérêts et aux possibilités des participants. Les animatrices et animateurs des groupes proposent aux participants une aide et un soutien qualifiés et compétents. Les échanges et le temps passé ensemble au sein du groupe sont des éléments essentiels de cette offre. Il existe des groupes créatifs de la fsa dans tout le pays.

Frais d'accompagnement

Les membres de la fsa qui doivent se faire accompagner par une personne sans handicap de la vue pour effectuer un séjour de vacances, participer à un voyage, à une manifestation sportive, à un cours ou à un événement similaire et qui doivent subvenir eux-mêmes à ces dépenses peuvent demander une contribution pour les frais de l'accompagnant, selon les dispositions d'exécution en vigueur.

Le montant de la contribution maximale par membre et par année est à partir du 1 janvier 2024 de CHF 800.- (membres avec PC : sur justificatif : CHF 1000.--).

La participation financière de la fsa s'effectue sous forme de remboursement des frais de l'accompagnant pour lequel le membre présente des justificatifs (uniquement documents originaux).

Réservé aux membres de la fsa

Aide financière

La fsa accorde des prestations financières sur demande du service de consultation aux personnes aveugles et malvoyantes ayant des difficultés financières, avant tout dans les domaines en relation étroite avec le handicap visuel.

Clin d'œil

"Le clin d'œil" est le magazine de la fsa. Il paraît quatre fois par an et traite de l'actualité de la fédération et de thèmes liés à la vie avec une déficience visuelle. Le numéro de septembre sera à nouveau un numéro spécial pour nos donateurs, que vous recevrez également en tant que membre.

VoiceNet

VoiceNet est le système de communication acoustique de la fsa. Un vaste menu d'informations peut être consulté au 031 390 88 88. Il vous donnera des informations sur les manifestations et les chantiers ainsi que sur les moyens auxiliaires et les organisations, en passant par des astuces pour les consommateurs et les programmes radio et TV. Vous y trouverez également des actualités sur l'offre des cours des centres de formation et de rencontre ainsi que sur les autres services de la fsa. Des plateformes ont en outre été mises en place pour permettre aux jeunes et moins jeunes d'échanger leurs expériences et de trouver des conseils sur des questions techniques ou touchant au quotidien.

Kiosque électronique – journaux quotidiens et hebdomadaires

Le kiosque électronique propose aux lecteurs aveugles et malvoyants, par le biais de leur ordinateur ou en téléchargeant l'application sur le smartphone, un accès à de multiples journaux quotidiens et hebdomadaires ainsi qu'à des magazines de la presse suisse. Contrairement à la plupart des journaux en ligne, le kiosque électronique contient l'ensemble de la partie rédactionnelle des éditions imprimées. L'interface est sans obstacles.

Défense des intérêts

La Défense des intérêts de la fsa s'engage en faveur des intérêts des personnes aveugles et malvoyantes en Suisse. Elle met l'accent sur l'égalité des chances et l'intégration professionnelle des personnes handicapées de la vue.

Engagez-vous pour les personnes aveugles et malvoyantes

Faites profiter la fsa de vos connaissances personnelles et professionnelles. Les sections, ainsi que votre fédération, se réjouissent de votre dévouement. Vous pourrez ainsi étendre votre réseau personnel, développer vos capacités et approfondir vos connaissances

Les prestations de nos sections

Activités de rencontre

Dans les sections, les personnes avec un handicap de la vue naissant rencontrent d'autres personnes vivant leur handicap depuis un certain temps déjà. Au gré d'échanges conviviaux, chacun peut bénéficier de l'expérience des autres. Les sections organisent nombre d'activités pour leurs membres: excursions, randonnées, réunions d'habitues. Le programme prévoit aussi des groupes de parole et d'entraide sur la manière de gérer ce handicap, qui aident à vivre avec et à l'assimiler.

Les prestations de tiers

Service de consultation en informatique

Les services de consultation en informatique (AccessAbility) proposent un conseil individualisé et des cours à tous les niveaux. Les participants apprennent à utiliser les logiciels spécialisés destinés aux personnes aveugles et malvoyantes. En cas de questions urgentes concernant des problèmes informatiques, le service fournit un support téléphonique par le biais d'une hotline gratuite (0800 77 55 33).

Ecole de la pomme (www.ecoledelapomme.ch)

L'Ecole de la pomme est un réseau de personnes aveugles et malvoyantes: utilisateurs et utilisatrices aident les débutants et débutantes à utiliser leur appareil Apple en dépit de la malvoyance ou de la cécité.

Service de renseignements téléphoniques gratuits 1145

Pour les personnes aveugles et malvoyantes, le numéro de service 1145 remplace en quelque sorte l'annuaire téléphonique en écriture noire. En tant que membre de la fsa, vous pouvez enregistrer leur numéro de téléphone privé au service de renseignements gratuits 1145.

Vous bénéficiez ainsi d'un service gratuit et avez la possibilité d'obtenir des informations sur une adresse ou un numéro de téléphone ou d'être directement mis en ligne avec le destinataire. Cette offre s'applique actuellement aux opérateurs suivants:

Swisscom, M-Budget (réseau Swisscom), Sunrise, Salt, Coop-Mobile, Lebara (réseau Sunrise), Lidl-Connect (réseau Salt), Wingo (réseau Swisscom), Yallo (réseau Sunrise) et UPC.

Pour tout renseignement

Secrétariat romand de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants
fsa, tél. 021 651 60 60, secretariat.romand@sbv-fsa.ch. Autres informations
sous www.sbv-fsa.ch.

Lausanne, le 22 novembre 2024 / ROSU